

## **Appel à candidature dans le cadre du dispositif « Ecritures de lumière »**

L'association « Pour l'Instant » en lien avec l'Inspection académique des Deux-Sèvres et la Direction régionale des affaires culturelles Poitou-Charentes, propose un appel à candidature pour un projet de résidence/création dans le cadre du dispositif « Ecritures de lumière ». L'association « Pour l'Instant » en assure le suivi administratif, technique et artistique. Le suivi pédagogique sera élaboré conjointement avec l'enseignant référent.

Il s'agit d'une résidence d'artiste photographe au cœur d'un établissement scolaire où celui-ci sera hébergé. L'artiste s'engage à produire un travail personnel et une exposition à la fin de la résidence. Il aura aussi à mener avec deux classes, sur 50 heures, un projet artistique encadré par les enseignants impliqués dans ce projet, et qui aboutira à l'exposition des travaux des élèves.

L'artiste sélectionné sera accueilli au sein du collège François Rabelais, à Niort, et aura comme thème de recherche : « le portrait dans la ville. »

### **Conditions de la résidence :**

Cette résidence est à réaliser entre décembre 2011 et mai 2012 ; d'une durée de 5 semaines sur des périodes à déterminer d'un commun accord.

Un budget de 4500 euros est attribué et devra couvrir les honoraires de l'artiste, ses déplacements et frais de production. Le Coin photo, pôle technique de l'association sera mis à disposition de l'artiste, il est équipé d'un laboratoire noir et blanc et d'un atelier numérique.

### **Le dossier de candidature :**

Il doit être composé des coordonnées complètes du candidat, d'une biographie, d'un texte présentant la démarche, d'une sélection de travaux représentatifs récents, enfin, de la présentation d'une intention ou d'un projet pour cette résidence.

Les dossiers seront présentés :

- sur support papier à l'exception des œuvres multimédias, le nombre d'œuvres est limité à 25 par série et 2 séries maximum.
- sur support CD ou DVD (fichiers basse résolution, compatibles Mac/PC et sans qu'aucun téléchargement ne soit nécessaire).

### **Date limite de réception des dossiers à Niort le 30 novembre 2011.**

*Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe adaptée, libellée et affranchie au tarif en vigueur, seront retournés.*